

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 7 décembre 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Christian BURLE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - David GALTIER - Gerard GAZAY - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Daniel GAGNON représenté par Nicolas ISNARD - Henri PONS représenté par Catherine PILA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Emmanuelle CHARAFE - Éric LE DISSES - Michel ROUX - Laurent SIMON - Frédéric VIGOUROUX.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECOR-008-15177/23/BM

■ Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Initiative du Pays d'Aix - Approbation d'une convention - MGDIS n°5897 73956

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'entrepreneuriat et l'emploi sont au cœur de la stratégie économique de la Métropole, formalisée dans son Agenda de Développement Economique voté en juin 2022. La Métropole entend en effet poursuivre ses actions de soutien à la création d'emplois, pour favoriser l'accès à l'emploi de l'ensemble des habitants. Cette dynamique a déjà été engagée avec la création de 37 500 emplois privés entre 2017 et 2021. Un important effort est consenti à l'innovation et la valorisation des filières industrielles. Il convient de noter toutefois que 68 % des emplois relèvent de la sphère présentielle. C'est pourquoi, l'appui au maintien des activités résidentielles et à l'économie du quotidien est tout aussi important. Il est nécessaire à cet effet de mobiliser et soutenir les opérateurs et partenaires économiques qui s'investissent, de différentes manières, dans la création d'emplois, au service de l'ensemble des publics concernés.

Compte tenu de la politique d'actions en matière de développement économique qu'elle met en place en direction des entreprises et acteurs économiques, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine.

Dans le cadre de l'offre métropolitaine aux entreprises et au monde économique en général, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite poursuivre l'articulation avec ses partenaires économiques et plus particulièrement les structures de la création et de la reprise d'entreprises. Il est proposé ainsi d'apporter un soutien financier aux associations qui mettent en place des actions d'accompagnement très concrètes pour favoriser la création d'entreprises. Selon le type de structure, les porteurs de projets peuvent bénéficier d'un prêt d'honneur, de conseils, d'ateliers et de formation, ou d'un hébergement en couveuse. Par la suite, les pépinières d'entreprises de la Métropole peuvent prendre le relai pour compléter le parcours du jeune entrepreneur.

L'association Initiative Pays d'Aix est membre du Réseau Initiative France qui regroupe 206 plateformes sur le territoire national dont 17 au niveau régional et 6 à l'échelle de la Métropole. Cette association loi 1901 créée en 1997 accorde des prêts d'honneur, sans intérêts et sans garanties, destinés aux entrepreneurs s'installant localement. Ces prêts leur permettent de renforcer leurs fonds propres et ainsi faciliter l'obtention de financements bancaires, privés et institutionnels.

Au-delà du financement, Initiative Pays d'Aix accompagne les entrepreneurs à monter leur dossier de financement, assure un rôle d'intermédiation financière auprès des banques et accompagne les entrepreneurs sur les premières années d'activité. A cet effet, Initiative Pays d'Aix mobilise :

- un réseau de partenaires techniques à même d'accompagner les porteurs de projet dans la définition et la formalisation de leur projet ;
- une équipe de chargés d'affaires expérimentés qui a pour rôle de finaliser et valider le dossier de financement, complété par une cellule administrative, représentant au total 11 salariés ;
- un réseau de 150 bénévoles, professionnels du monde économique (dirigeants et cadres d'entreprises, banquiers, avocats, experts comptables, consultants...). Ces bénévoles sont chargés d'expertiser en comité d'agrément les demandes de financement et d'accompagner les entreprises sur les premières années d'activité, dans le cadre du parrainage. Le bénévolat représentait en 2022 plus de 5.000 heures soit l'équivalent de 3 ETP.

L'association est implantée au Pôle d'activités d'Aix-en-Provence et dispose d'une antenne à Pertuis. Elle entretient de nombreux partenariats avec les structures de l'écosystème et des liens étroits avec les Communes.

L'action d'IPA contribue à maintenir un vivier diversifié de TPE ainsi que des services et commerces de proximité. 1 000 porteurs de projets ont été reçus en 2022, 375 personnes ont été accompagnées et 181 projets de financement ont été retenus sur la base de 54 comités. Un montant total d'aides de 3 millions d'euros a été accordé (prêt d'honneur et intervention BPI). L'action d'IPA a ainsi permis de créer ou de maintenir 537 emplois. Les secteurs économiques pris en compte sont notamment les services (35 %), le commerce y compris hôtellerie/restauration (30 %) et l'artisanat (25 %). Par ailleurs, IPA adresse le monde agricole et les professions libérales. Le bilan fait également apparaître aussi 25 projets innovants. S'adaptant en permanence aux besoins des entreprises, l'association a créé des parcours spécifiques orientés par exemple vers la communication digitale ou la démarche RSE.

Il convient de noter que les primo – créateurs représentent 95 % du public. Celui-ci a tendance à rajeunir puisque le nombre des moins de 30 ans a doublé en dix ans.

Le taux de pérennité des entreprises à trois ans est de près de 90 %. Le prêt à taux zéro accordé aux créateurs d'entreprises est d'un montant entre 3 000 euros et 8 000 euros pour des projets de création, il peut atteindre jusqu'à 30 000 euros pour projets de reprise ou de croissance. La durée de remboursement s'étale sur 50 mois maximum. IPA assume ainsi un réel risque financier mais compte tenu de la sélection rigoureuse et de la démarche d'accompagnement des porteurs, le taux d'échec n'est que de 2,8 % à ce jour. En revanche, le financement de la plateforme produit un important effet de levier auprès des banques, car le prêt d'honneur génère en moyenne un financement bancaire multiplié par huit.

Par ailleurs, Initiative Pays d'Aix tient à participer à des projets structurants de son territoire (tiers lieux, redynamisation des centres ville...). L'association a prévu également de relever le défi de la transition écologique dans l'ensemble de ses projets.

Sur le plan stratégique, le Réseau a prévu de construire un projet ambitieux à l'échelle métropolitaine et de favoriser la coordination entre associations locales, tout en renforçant l'ancrage local.

L'association a été soutenue en 2023 à hauteur de 150 000 euros. Elle souhaite poursuivre son objectif et sollicite l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 150 000 euros au titre de l'exercice 2024, dossier MGDIS n° 5897.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association Initiative Pays d'Aix une subvention d'un montant de 140 000 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n°ECOR-001-12062/22/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2022 portant actualisation de l'agenda du développement économique métropolitain ;
- La délibération n° FBPA-023-12563/22/CM du Conseil de la Métropole du 20 octobre 2022 approuvant le règlement budgétaire et financier modifié.

Ouï le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement global à l'Association Initiative Pays d'Aix de 140 000 euros, au titre de l'exercice 2024.

Article 2

Est approuvée la convention d'objectifs avec l'Association Initiative Pays d'Aix, ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2024 pour 80 % et de l'exercice 2025 pour 20 % en section de fonctionnement : chapitre 65, nature 65748, fonction 61.

Ces crédits relèvent de la politique « Développement économique, innovation, attractivité territoriale », de la sous-politique « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et du programme « Développement économique, attractivité territoriale et relations internationales » et seront exécutés par le service gestionnaire « 4DDE ».

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Développement économique,
Plan de relance pour les entreprises,
Artisanat et Commerce

Gerard GAZAY